

DU JEUDI 16 MAI 2013



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire, Sandrine Blanc, première adjointe ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Jean-Laurent Macabet ; Michèle Mison ; Aurélie Monteil, quatrième adjointe ; Guillaume Portugues, deuxième adjoint ; Majo Raffin.

Étaient absents excusés : Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Olivier Sac.

Étaient absents : Nadine Bernard ; Valéry Barbato ; Jean Marie Dusuzeau ; Caroline Lefèvre.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 45

I. MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI

Le maire rappelle la délibération n°13-2013 en date du 12 avril 2013 fixant le taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2013. Il fait part au conseil municipal du courrier reçu de la préfecture de Vaucluse, en date du 24 avril 2013, nous indiquant que le taux de la taxe foncière sur le non bâti, voté à 49,99 % est entaché d'illégalité, car il ne peut être supérieur à 49,97 %. La Préfecture demande donc de prendre une délibération modificative.

Le maire propose donc de fixer le taux d'imposition de la taxe foncière non bâtie à 49,97 % et de modifier l'état des taxes 1259. Les autres taux restent inchangés.

Unanimité.

II. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le maire fait part à l'assemblée d'une erreur d'imputation sur un compte de l'opération 129 « informatique mairie », qu'il convient de régulariser de la manière suivante pour pouvoir payer les factures correspondantes.

Comptes dépenses :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
20	2051	129	Informatique mairie	1 196,00
21	2183	129	Informatique mairie	- 1196,00

Unanimité.

III. REPARTITION DES SIEGES DE LA COPAVO A PARTIR DE 2014

Le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, et modifiée récemment par la loi 2012-1561 du 31 décembre 2012, le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire vont évoluer à compter des élections municipales de 2014.

Selon la délibération de la COPAVO n° 35-2013 en date du 28 mars 2013, il est proposé d'opter pour le principe d'une répartition libre basée sur les strates de population suivante :

- 1 délégué par commune de 0 à 100 habitants
- 2 délégués par commune de 100 à 1000 habitants

- 3 délégués par commune de 1000 à 2000 habitants
- 4 délégués par commune de 2000 à 5000 habitants
- 5 délégués par commune de 5000 habitants et plus

Ce qui permettrait la répartition suivante :

Commune	Nombre de délégués titulaires	
Vaison-la-Romaine	5	
Sablet	3	
Entrechaux	3	
Mollans	3	
Cairanne	2	
Séguret	2	
St Romain	2	
Rasteau	2	
Puyméras	2	
Roaix	2	
Villedieu	2	
Crestet	2	
Faucon	2	
St Marcellin	2	
St Roman	2	
Buisson	2	
Savoillans	1	1 suppléant
Brantes	1	1 suppléant
St Léger	1	1 suppléant
TOTAL	41 délégués	3 suppléants

Il est précisé que la répartition libre ne peut être adoptée que sur accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune qui dispose d'au moins un siège, mais ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Unanimité.

IV. DENOMINATION DE CERTAINS LIEUX SANS NOM

Le maire rappelle le projet de signalétique dans le village et la nécessité de nommer certains lieux ne l'étant pas. Il fait part des diverses discussions ayant eu lieu en commission, mais également en conseil municipal. Il présente les propositions de la commission pour les nouveaux lieux à nommer :

- Nouvelle place devant l'école : **Place Yves Tardieu** (maire de Villedieu de 2008 à 2013)
- École : **École Daniel Cordier**
- Passerelle entre la place de la Libération et la rue des Espérants : **Passerelle Wilfried Brioux** (maire de Villedieu de 1961 à 1965 puis de 1974 à 1983)
- Impasse desservant les maisons de M. et Mme Martin, M. Blanchard et M. Bello : **Allée Hector Jacomet** (maire de Villedieu de 1925 à 1934)
- Passage en dessous du Villadeï : **Passage du Villadeï**
- Stade, skate park et aire de loisirs : **Espace Loisirs et Sports Gustave Daladier**
- Chemin desservant la propriété de M. et Mme Adage : **Chemin du Château d'eau**

Unanimité.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Informations urbanisme

a. Permis de construire

Néant

b. Déclaration préalable

La SCI Bastli a déposé le 23/04/2013 une DP pour la construction d'un mûr de clôture, Le Pigeonnier, zone Uba. Accordé le 15/05/2013.

José Louis a déposé le 24/04/2013 une DP pour la réfection d'une toiture, rue de l'hôpital, zone Ua. Accordé le 15/05/2013.

c. Levée du droit de préemption urbain

Néant

2. Logiciel de gestion du cimetière

Plusieurs devis ont été demandés en fin d'année dernière pour acquérir un logiciel de gestion du cimetière communal. Les solutions présentées jusqu'à maintenant étaient trop élaborées par rapport aux besoins de la commune et donc beaucoup trop cher. La société ARG Solutions, à qui la commune a confié la numérisation des registres d'état civil, a développé une solution adaptée aux petites communes. Le devis s'élève à 737,60 € TTC.

Unanimité.

3. Devis pour le chantier des Tons

Jean-Laurent Macabet rappelle à l'assemblée les travaux effectués par Alain Bertrand sur le chemin des Tons afin de canaliser l'eau dans la ganse de sa vigne. Le problème est que l'eau coule ensuite chez Thierry Tardieu et inonde ses terres. Après un entretien, Jean-Laurent Macabet et Thierry Tardieu se sont mis d'accord sur l'achat de tuyaux annelés par la commune et la pose par Thierry Tardieu. Jean-Laurent Macabet s'est donc occupé de faire faire des devis, le moins-disant étant celui de la société Aqua'tech de Vinsobres pour un montant de 486,25 € TTC.

Unanimité.

4. Convention pour l'entretien de la station d'épuration

Guillaume Portugues présente au conseil municipal un devis de la société SAVEA, associée avec Epur'Nature (constructeurs de la station d'épuration), pour la maintenance, la réparation et le suivi deux fois par an de la station d'épuration. En effet, lors de la dernière visite du constructeur, certains problèmes ont été décelés et les employés communaux ne sont pas assez qualifiés pour effectuer les réparations. Ce devis s'élève à 730 € pour un an de maintenance.

Unanimité.

5. Réfection de la Grand' Rue et de la rue des Sources

Le maire fait part de ses divers entretiens avec les services du Conseil Général de Vaucluse auxquels il a demandé de prévoir les travaux de réfection de la Grand' Rue et de la rue des Sources qui sont en mauvais état. Le directeur de l'Agence routière de Vaison-la-Romaine a confirmé que les travaux seraient effectués en 2013.

Guillaume Portugues précise que les travaux de remplacement des canalisations en plomb dans la Grand' Rue étaient prévus par le syndicat Rhône Aygues Ouvèze en 2014, mais que Pierre Meffre, Président du syndicat, a accepté d'avancer l'opération en 2013 pour que tout soit fait en même temps.

La question de la date des travaux est évoquée, compte tenu des délais d'exécution, il serait bien de les faire après les vendanges pour ne pas pénaliser les estivants.

Unanimité.

6. Agenda

- vendredi 24 mai à 16 h à la Copavo : Bio dans les cantine (Sandrine)
- samedi 25 mai à 15 h : présentation du parcours d'orientation de Vaison la Romaine
- dimanche 26 mai : Contest au skate-park
- jeudi 30 mai à 17 h à l'église et 18 h sur la place : Patrimoine en marche
- vendredi 31 mai : Fête des voisins
- samedi 1^{er} juin : Olympiades à l'aire de loisirs
- samedi 1^{er} juin à 21 h : Jazz dans les vignes
- samedi 8 juin à 18 h 30 : inauguration de la place Yves Tardieu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.